

Thème « Education » Académie Normandie

theme education@snes.edu

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide!
- ✓ Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras/italique
- ✓ Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académique
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, etc. de devra être ajouté au document

001	Thème « Education »	
002	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser
		Lutter contre les inégalités et démocratiser l'accès à l'éducation
003		
004	Rapporteuses - Rapporteurs	
005	Xavier Marand, Aurélia Sarrasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani	
006		La politique du gouvernement approfondit et accélère les politiques
		néo-libérales, y compris dans le domaine éducatif : baisse des moyens,
		certifications par opposition aux diplômes, privatisation de pans entiers
		du service public d'éducation, concurrence, contractualisation,
		précarisation, contrôle hiérarchique accru Penser les inégalités et la
		démocratisation, c'est penser un autre projet éducatif, à l'opposé du

		projet Blanquer et du reste du gouvernement.
007	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.	
800		
009	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.	
010		La responsabilité que porte aujourd'hui le ministre Jean-Michel Blanquer est particulièrement grave car il ment publiquement sur la situation scolaire en France jetant le discrédit sur l'ensemble des acteurs de la profession : non, l'école n'était pas prête à faire face au confinement d'avril 2020 et n'est toujours pas prête à fonctionner correctement dans un contexte pandémique qui se prolonge ; oui, les inégalités scolaires se sont creusées et les retards pris n'ont pas pu être comblés faute de moyens et ce malgré toute la bonne volonté des équipes ; oui le virus du COVID 19 circule dans nos écoles. Le MENJS profite de la crise sanitaire et de la généralisation des usages numériques qu'elle impose, pour promouvoir les produits numériques pour le soutien scolaire, l'information et la préparation à l'orientation, d'organismes privés, Ed'Tech, start-up et associations subventionnées, organisant ouvertement la marchandisation de ces champs de l'Éducation. Sur le champ de l'accompagnement, la détresse psychologique des élèves est également un prétexte au gouvernement pour tenter de mettre en place un « service de santé scolaire » rassemblant sous la houlette du médecin scolaire, les infirmier.e.s scolaires, assistant.e.s de service social de l'EN et PsyEN qui n'ont jamais été personnel.e.s de santé. La crise sanitaire a mis le numérique au centre de l'enseignement. L'institution pousse à la mutation de la forme scolaire. Or le numérique tel que défini par le ministère correspond à une vision néolibérale dangereusement réductrice et allant à l'encontre des travaux actuels de la recherche. La question de l'accès ne se résume pas à l'équipement. La fracture

		n'est pas générationnelle mais bien sociale. Enseigner le numérique ne se résume pas à enseigner le code. Former aux outils numériques ne se résume pas à savoir les utiliser mais à en comprendre la portée et l'impact, notamment écologiques. Élèves et personnel.e.s ne doivent pas être considérés comme des données marchandisables mais être formés en tant que citoyen.ne.s numériques, acteurs et actrices éclairées et responsables. Le SNES-FSU veillera en outre à ce qu'aucune injonction n'entrave la liberté pédagogique ou conduise à la suppression de tout manuel papier mais questionnera aussi le rôle et les fonctions des référent·es numériques, la formation des personnel.le.s et élèves, le lobbying de l'industrie numérique, les rythmes scolaires.
011		Le SNES et la FSU considère que le système scolaire est aujourd'hui une des clés de l'émancipation des individus dans notre société. Elle est censée proposer un projet éducatif capable de donner toutes les clés pour comprendre le monde qui nous entoure. Le collectif scolaire est mis à mal à tout point de vue : le groupe classe disparaît, les équipes pluriprofessionnelles s'étiolent. L'individualisation des parcours, la compétition sont renforcés. L'élève n'est pensé que comme un individu seul responsable de son parcours. La prise en compte de l'altérité et de la solidarité est aujourd'hui une des missions premières de l'école.
012	2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.	Reprise texte Lille 2. Les inégalités à l'école reflètent évidemment des inégalités qui traversent toute la société et qui vont croissantes mais les politiques ministérielles, récemment les réformes du collège et du lycée, ont contribué à les renforcer. Le SNES-FSU, qui s'inscrit dans une perspective de transformation sociale au sein de la FSU, combat ces politiques et revendique un accès égal pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications. Cela nécessite un véritable plan de relance budgétaire du service public d'éducation comme dans les autres services publics, ceux de la santé par exemple où la crise sanitaire a montré les effets dramatiques des suppressions de lits et la nécessité d'embaucher. Dans toutes les discussions sur le sujet de l'allocation différenciée des moyens, le SNES-FSU doit d'abord mettre en avant un plan de recrutement pour atteindre par exemple nos revendications sur les effectifs en classe. Seule une telle politique permettrait de trouver des solutions pour tous les élèves et elle serait

		un progrès pour tou.te.s. Avec un volontarisme politique fort, des moyens à la hauteur permettant des effectifs réduits en classe, et une carte scolaire permettant de réduire les inégalités, la question de l'Education Prioritaire serait moins prégnante. L'autoévaluation des établissements et la contractualisation des moyens qui pourraient en résulter sont aux antipodes de la logique de service public, qui repose sur une logique d'obligations de moyens et non sur une logique d'obligation de résultats qui veut culpabiliser les personnel.e.s, en leur faisant adhérer à l'idée fausse que la réduction des inégalités passe avant tout par une modification des pratiques (dans l'optique de contrats d'objectifs sans moyens). Cela peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.
013		Le SNES FSU revendique l'extension des moyens horaires et des heures de concertation dans le cadre du temps de service à tous les établissements qui les demandent sans condition de projet ni obligation de résultats et sur tous les territoires. Ces heures de concertation ne doivent pas devenir un outil managérial aux mains des chef.fe.s d'établissement pour effectuer de nouvelles missions mais doivent permettre un allègement de service et de la charge de travail des enseignant.e.s et non d'imposer de multiples réunions. Le temps libéré par la pondération appartient aux personnel.le.s qui doivent rester maître-sse-s des modalités d'organisation de leur travail en équipe.
014	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?	La disparité des situations dans les établissements ne doit pas être l'occasion de renvoyer au local la mise en place de dédoublements, accompagnement personnalisé. Pour ces dispositifs, il est indispensable de revenir à des horaires réglementaires nationaux identiques pour tous. Ce ne doit pas être l'occasion non plus d'instaurer des recrutements locaux et d'implanter des postes à profil.
016	Comment construire une école inclusive ?	Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e. Le SNES-FSU rappelle que la politique actuelle du gouvernement n'a rien d'une politique d'inclusion mais qu'elle est un prétexte à la disparition d'un certain nombre de structures adaptées et de dispositifs existants. Si elle peut donner bonne conscience au gouvernement, cette politique n'atteint pas les objectifs d'inclusion pour tous et toutes les élèves.

Le SNES-FSU rappelle son attachement à la scolarisation de l'ensemble des jeunes. La diversité des besoins demande que soit maintenue différentes possibilités d'accueil : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED...).

Loin de toute idéologie, doit être privilégiée la modalité convenant à l'élève, ce qui suppose un maillage territorial de proximité et un suivi permettant à l'élève de passer sans attente d'une modalité à l'autre selon l'évolution de ses besoins.

Quant à l'accompagnement vers les structures d'inclusion, il ne faut pas que l'institution se décharge de ses responsabilités en laissant les familles seules face aux démarches et aux choix à faire.

Par ailleurs, le renoncement au maintien des structures d'inclusion dans les établissements scolaires et établissements d'accueil des publics particuliers a entraîné une très forte augmentation des effectifs du CNED dans les formations en ligne qui ne sont pas faites pour accueillir ces publics en nombre.

Si l'organisation de la diminution des effectifs des SEGPA, semble maintenant avoir eu un coup d'arrêt, les SEGPA servent encore de moyen d'ajustement par la suppression des heures d'enseignement qui lui sont dévolues. Les enseignant.e.s du second degré qui assurent un enseignement dans les classes de SEGPA doivent être volontaires et formé.e.s pour se spécialiser.

Le SNES-FSU demande que les classes ordinaires accueillant des élèves à Besoin Educatif Particulier voient leurs effectifs fortement limités, à l'instar des seuils utilisés en REP+, de façon à permettre aux enseignant.e.s de leur consacrer le temps nécessaire. Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil.

En l'état actuel, les personnel.e.s ne sont pas matériellement en mesure d'adapter leurs pratiques à chacun des élèves qui leur sont confiés et ne sauraient subir d'injonction en ce sens.

L'inclusion nécessite des moyens humains d'accompagnement, les AESH doivent être formé-e-s et reconnu-e-s par un statut. Les PIAL ne sont que des outils de gestion de la pénurie et d'injonctions bureaucratiques pour les AESH dont la mutualisation, au détriment de l'individualisation, n'a en rien amélioré l'accompagnement des élèves,

bien au contraire. C'est pourquoi le SNES-FSU demande la suppression des PIAL, et réaffirme son exigence de création d'un corps de

017		fonctionnaires de catégorie B, seul à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et leur sortie de la précarité, et donc un accompagnement des élèves par des professionnel.le.s formé.e.s, recruté.e.s massivement, et pérennes. Par ailleurs, le SNES réclame une formation initiale et continue de qualité pour ces personnels loin des 60h de formation prévues actuellement.
017	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	2.1 Conforter l'áducation prioritaire
018	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	2.1. Conforter l'éducation prioritaire Avec un volontarisme politique fort, des moyens à la hauteur permettant des effectifs réduits en classe, et une carte scolaire permettant de réduire les inégalités, la question de l'Education Prioritaire serait moins prégnante. Mais aujourd'hui, le gouvernement, et particulièrement le ministre Blanquer, mène une politique inverse. Or les difficultés socio-économiques dans certains territoires rendent indispensable une politique d'éducation prioritaire. Il ne s'agit pas de mettre en place une école « à part » mais au contraire de doter de moyens l'éducation prioritaire pour lui permettre de garantir les mêmes exigences et une même égalité de traitement que pour les autres établissements. C'est pourquoi le SNES-FSU s'oppose au projet de disparition du label REP, en parallèle de la mise en place des cités éducatives, qui cache mal une destruction et une déréglementation antérieures de l'éducation prioritaire. Cette décentralisation de l'Education Prioritaire, au profit de contrats locaux, ne saurait répondre au besoin de bilans pourtant nécessaires à tout rééquilibrage ou réorientation. Les statistiques nationales et internationales indiquent que les élèves vivant dans des territoires concentrant les plus grandes difficultés sociales progressent moins dans les apprentissages que les autres. Cette situation justifie que tout établissement accueillant ces élèves bénéficie d'un environnement de travail permettant de renforcer l'ensemble de la prise en charge de leur scolarité (une labellisation entraînant des effectifs allégés, vies scolaires étoffées, équipes pluri.professionnelles complètes et à temps plein, équipes stables et une formation pédagogique, éducative et didactique des équipes qui répondent à leurs besoins,). C'est aussi dans ce cadre que le SNES revendique de mettre en place des dispositifs d'enseignants supplémentaires et formés qui permettront de mener à bien toutes les missions d'enseignement, d'aide et de remédiation. La reconnaissance des particularité
	<u>l</u>	

		prioritaire, par exemple un travail plus approfondi avec les familles ou une liaison confortée avec le 1er degré, justifie l'élargissement de la pondération REP+ à l'ensemble de l'éducation prioritaire. De même, tou.te.s les personnel.le.s doivent bénéficier de primes (AED, AESH) et de matériel nécessaire à l'exercice de leurs missions. L'éducation prioritaire ne doit pas devenir le terrain d'expérimentations managériales telles que conçues par les autorités et les chefs d'établissements : le recrutement au local, la mise en place de contrats locaux liés à des objectifs négociés, autant de possibilités de favoriser les abus de pouvoir. Des indicateurs socio-économiques nationaux et transparents doivent être établis pour la labellisation des établissements. Ce cadre doit faire entrer tout établissement (collège ou lycée), dont les indicateurs en relèvent, dans l'éducation prioritaire. Des règles de transition doivent aussi être établies pour permettre à tout établissement appelé à sortir de l'éducation prioritaire de s'organiser. Concernant les élèves allophones, le SNES revendique l'ouverture d'un très grand nombre de places dans le dispositif UPE2A : actuellement ces élèves ne reçoivent pas le nombre d'heures préconisées, d'autres sont exclus du dispositif prématurément pour libérer des places, enfin trop peu nombreux sont les collègues enseignant le Français Langue Etrangère. Autant de problèmes dont le gouvernement porte la responsabilité et qui sont excluants, reflets d'une mise à l'écart qui est
019		celle de la société et contre laquelle nous luttons. Les cités éducatives qui sont appelées à remplacer l'Education Prioritaire sont des dispositifs qui prévoient des partenariats public/privé. D'ores et déjà, les collectivités territoriales en font une vitrine politique pour y développer des pédagogies et des outils imposés aux professionnel.e.s. Des associations et entreprises à but lucratif y voient aussi des lieux où diffuser leurs services et produits. Le SNES doit expliciter cela auprès des collègues pour contrecarrer la
020	Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.	communication sur ces cités éducatives. Toute allocation progressive de moyens, complémentaire aux horaires nationaux obligatoires, ne saurait se substituer, dans le contexte des inégalités fortes de la société actuelle, aux moyens dédiés à ceux de l'éducation prioritaire, qui doit rester un engagement de politique éducative de niveau national, hors de tout pilotage de niveau académique "territorialisé".
021		

022		
023	3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner	
	un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en	
	mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves.	
024		En lycée, les réformes Blanquer engagées depuis deux ans, commencent à montrer les effets structurels que nous avions dénoncés dès leur mise en place, sur l'enseignement des mathématiques dont nous dénonçons l'absence dans le tronc commun , des LV3 et LCA, des options artistiques ou des options technologiques et plus généralement sur les séries technologiques par exemple. Mais les lignes bougent également à d'autres échelles : l'introduction du contrôle continu soumet les enseignants à de nouvelles injonctions de la part des directions mais aussi des familles et des élèves. La disparition du groupe classe atomise autant les collectifs d'élèves que les équipes pédagogiques et réduit les conseils de classe à n'être plus que des chambres d'enregistrement du bulletin scolaire. Le lycée modulaire, le « continuum bac-3/bac + 3 », le renvoi obsessionnel des élèves à la construction d'un projet d'orientation et même la mise en scène exigée des candidats lors du Grand Oral ont pour point commun de vouloir également bouleverser le rapport des élèves à l'école dans un sens plus libéral et consumériste. Tout concourt à faire vivre cette illusion d'un(e) élève désormais "entrepreneur de son parcours d'orientation" ; le revers, c'est bien sûr la compétition mais surtout la sape systématique des repères et des cadres éducatifs collectifs pourtant fondamentaux. Pour toutes ces raisons, la lutte engagée contre les réformes Blanquer doit se poursuivre, les actions contre les E3C (devenues EC) ou la dénonciation des logiques ségrégatives de Parcoursup ont montré que notre discours syndical portait au-delà des seuls enseignant.e.s attachés à la défense des valeurs de leur métier, alors que nous pouvions craindre que la nouveauté de ces dispositions libérales puisse séduire et flatter l'individualisme ambiant.
		Le Snes FSU revendique : - le retour à des examens nationaux sous formes d'épreuves finales certificatives en substitution aux épreuves communes et au contrôle continu des garanties sur les corrections (harmonisation, banalisation des temps de correction, composition des jurys extérieurs à l'établissement) et des indemnités à la hauteur.

- La suppression au minimum pour la session 2021 du Grand Oral. Cela n'empêche pas l'existence d'épreuves orales disciplinaires faisant l'objet d'une évaluation des connaissances. En tout état de cause, une évaluation orale sur le parcours et les choix d'orientation des élèves doit être écartée car très inégalitaire socialement.
 - l'introduction d'au moins un enseignement de découverte, au choix parmi des enseignements généraux et technologiques pour permettre aux élèves d'explorer concrètement des choix d'orientation.
 - L'abandon de la 3ème spécialité en fin de première contraint les élèves à faire un choix qui aura incontestablement des conséquences sur leur parcours post-bac, alors même que leur projet d'orientation n'est, pour la plupart d'entre eux, pas encore bien défini.
 - Cela renforce notre demande de retour à des séries cohérentes et équilibrées sans hiérarchie entre les voies, des voies qui ne seraient pas socialement déterminée.
 - un bilan des nouvelles spécialités (HGGSP, HLP, EPPSC, NSI) et des nouveaux enseignements (enseignement scientifique) mis en œuvre depuis la réforme du lycée et qui ont constitué une rupture dans le lien entre formation disciplinaire des professeur.e.s et enseignement.
 - la suppression de Parcoursup, devenu en 3 ans un véritable outil de pilotage du lycée
 - des séries technologiques revalorisées et attractives dont les enseignements sont conçus et enrichis selon leur cohérence interne et non pour entrer dans le moule du « lycée modulaire », et qui permettent un accès privilégié au BTS et au BUT.

La réforme du lycée comme la mise en place de Parcoursup aura renforcé les inégalités sociales mais aussi les inégalités de genre au sein de nos établissements comme le montrent les statistiques de la DEGESCO. Les parcours scolaires au sein des lycées par les choix de spécialités montrent que l'entre-soi prévaut et que les stratégies développées sont celles de familles informées mieux que d'autres sur les conséquences de ces choix pour l'entrée dans le supérieur. Ces stratégies, qui existaient déjà par le jeu des options au moment de l'inscription dans un établissement scolaire, se sont renforcées depuis la réforme Blanquer des lycées explosant ainsi la carte scolaire. Par ailleurs, les choix de spécialités révèlent que les filles optent nettement moins pour les spécialités scientifiques aujourd'hui que la filière scientifique hier, elles censurent plus facilement leurs choix vers les

		filières sélectives du supérieur. Le SNES-FSU appelle au renforcement des politiques de lutte contre les inégalités de genre au sein du système scolaire (formation des professionnel.le.s : enseignant.e.s, vie scolaire, direction, personnel.le.s de santé et présence plus massive des psy-EnEDO)
025	Ce cadre doit comprendre :	
026		
027	- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;	- des grilles horaires nationales et qui prévoient des dédoublements et des effectifs allégés réglementaires, prévus dans les dotations horaires des établissements, et non pas dans une marge horaire gérant localement la pénurie, et mettant en concurrence les personnel.le.s et les enseignements, qu'il s'agisse de la réforme du collège 2016 ou des réformes du lycée Chatel 2010 et Blanquer 2018. Cette marge constitue une variable d'ajustement des services et une source de pression hiérarchique sur les personnel.le.s dans le cadre d'une stratégie néomanagériale. La prolongation de la crise sanitaire ne peut qu'aggraver les inégalités devant les apprentissages sur le court et le moyen terme, ce qui justifie d'autant plus la réduction de la taille des classes et des groupes pour une prise en charge plus étroite et efficace des élèves. Il faudra tenir compte dès la rentrée de septembre 2021.
028	L MEET L MA DE	
029	- les programmes des différentes disciplines ;	 Des programmes adaptés aux enseignements: ils ne doivent pas confondre ambition intellectuelle et lourdeur voire certaines inflexions pédagogiques réactionnaires, mettent en contradiction l'acquisition des connaissances et la construction de capacités et de méthodes. Un allègement général des programmes est nécessaire d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel. En CPGE, dans un souci d'égalité des chances pour toutes et tous, il est important que les programmes de 1ère année soient allégés dès la rentrée 2021, puis en deuxième année à la rentrée 2022. Une association plus étroite de la profession à la définition de programmes pour qu'ils échappent à une commande politique souvent
		d'inspiration conservatrice. - Des programmes qui constituent un cadre non pas injonctif mais permettant au sein d'une culture commune, la construction d'un esprit critique et à l'enseignant.e d'exercer sa liberté pédagogique.
030		citaque et a l'enseignantie u exercer sa inverte peuagogique.
030		
032	- les moyens de fonctionnement ;	- Cela passe notamment par un véritable vivier de titulaires remplaçant

		en nombre suffisant et donc par une politique nationale ambitieuse de recrutement s'appuyant sur une véritable revalorisation de la profession afin de rendre le métier à nouveau attractif.
033		
034	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;	Les options permettent aux élèves de valoriser leurs engagements et leurs intérêts pour des domaines artistiques, technologiques ou linguistiques par exemple. Elles ne doivent pas constituer un outil de discrimination sociale, mais elles doivent être prises en compte pour le baccalauréat et leur accès doit être garanti à tous en présentiel, pour le bac général et technologique.
035		
036	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;	- Le baccalauréat doit redevenir un examen national, anonyme, porteur de justice et d'égalité de traitement (notamment par la mise en place de barèmes) et la part du contrôle continu introduite par la réforme Blanquer doit être supprimée. La mise en place de jurys anonymes, pluridisciplinaires et dont les missions sont clairement définies dans un objectif d'égalité républicaine doit être assurée pour garantir aux évaluateurs et évaluatrices une neutralité, loin de la pression des candidat.e.s, de leurs familles ou des directions d'établissement. C'est aussi la garantie pour le candidat de n'être pas victime de l'arbitraire mais d'être jugé selon ses qualités scolaires. - Il faut supprimer les épreuves locales qui se sont multipliées ces dernières années. - Le DNB, attaché au bilan de fin de cycle 4 dont nous demandons la suppression, donne un poids démesuré à une évaluation locale de plus en plus déconnectée des programmes d'enseignement, à l'image de l'oral, sans ancrage disciplinaire fort. Les aménagements de barème réalisés sous Blanquer ont favorisé une hiérarchisation des disciplines, conforme à la doctrine des "apprentissages fondamentaux". Pour le SNES-FSU, toutes les disciplines doivent être prises en compte en tant que telles dans le cadre d'un contrôle continu minoré ou des épreuves terminales. Plus que jamais, le maintien des bilans de fin de cycle est un point d'appui d'une stratégie managériale qui vise à imposer des modalités d'évaluation des élèves à caractère transversal à des fins de pilotage des résultats, et/ou pour avancer vers le projet d'"École du Socle". La question du contrôle continu et de l'évaluation des élèves doit être un élément fort de la réflexion et de la stratégie syndicale du Snes-FSU concernant les pratiques et la culture professionnelle dans le second degré.

037		Le SNES-FSU rappelle son opposition aux certifications linguistiques payantes (de type TOFEL, TOEIC, Cambridge, Cervantes, Institut Goethe), concurrentes des diplômes validés par l'État particulièrement le baccalauréat et les BTS. Le SNES-FSU s'oppose à l'évaluation de la culture numérique sous forme de certification. Cette évaluation doit être intégrée dans le cadre des épreuves disciplinaires lors des examens nationaux.
038	- des dotations en personnels ;	Des dotations en personnel.le.s permettant de renforcer et de récréer parfois des équipes pluri professionnelles étoffées dans les établissements. Dans cet objectif, il apparaît crucial de continuer à s'opposer à une réforme de l'orientation qui aboutirait, notamment, à priver les EPLE de l'expertise des PsyEN pour transférer tout ou partie de leurs missions aux professeur.e.s principaux. L'introduction d'un "accompagnement à l'orientation" contribue à la dépossession de leurs missions, et favorise simultanément l'accroissement de la charge de travail des professeur.e.s principaux, soumis.es à une pression managériale croissante (reddition de comptes, réunions) qui veut constituer une hiérarchie intermédiaire. La création d'une mission de professeur.e référent.e présenterait les mêmes risques.
039		
040	- une formation initiale et continue de qualité.	qui doit s'appuyer sur la recherche et les connaissances disciplinaires. La formation continue doit se dérouler exclusivement sur le temps de travail des personnel.le.s.
		Texte de Bordeaux : Le SNES-FSU s'oppose à la réforme Blanquer de la formation des enseignants, des CPE et des concours. En effet, la part des disciplines est réduite au bénéfice notamment d'un oral professionnel commun au 1er et 2nd degré ressemblant à un entretien d'embauche. Dernière épreuve d'admission valorisée par un fort barème, elle relève d'une grande subjectivité et appelle des réponses formatées de la part des candidat.e.s qui devront démontrer leur motivation. Cette réforme, qui fait l'unanimité contre elle, prétend favoriser la formation sur le "terrain", et délaisse la formation théorique issue de la recherche. Elle se traduit aussi par un contrôle accru du Ministère sur la formation, en amont ou en aval du recrutement. Le SNES-FSU en demande l'abandon. Le SNES-FSU condamne une entrée dans la profession par la précarité et la mise en responsabilité d'étudiant.e.s sans que leurs compétences aient été certifiées. Il exige des mesures fortes pour que les étudiant.e.s

puissent se préparer aux concours dans de bonnes conditions. Il est urgent que les bourses soient revalorisées et le nombre de bénéficiaires augmenté, et que soit mise en place une allocation d'autonomie. Il revendique aussi la mise en place d'un véritable pré-recrutement dès la L2 sous statut d'élève-fonctionnaire pour les étudiant.e.s se destinant aux métiers de l'enseignement. Cela remplacerait utilement le statut d'AED prépro qui n'en est pas un quoique qu'en dise le ministère. Les contractuel.le.s employé.e.s largement dans les établissements pour remplacer les enseignant.e.s ne bénéficient d'aucun temps dédié à la formation notamment pour préparer les concours de l'enseignement, ce qui les condamne à rester dans la précarité. Un droit à la formation doit être garanti pour ces contractuel.le.s de l'Education Nationale. Depuis 2019, le Ministère veut afficher son intérêt pour la formation continue. Il a élaboré le Schéma directeur de la formation continue mais les résultats ne sont pas probants et surtout aucun bilan n'a été tiré. La formation continue est pourtant indispensable à l'exercice de nos métiers, tout au long de la carrière. La formation continue est constitutive de notre culture professionnelle. L'université et l'INSPE doivent contribuer à son élaboration. L'employeur.euse devrait offrir un minimum de 4 à 5 journées de formation au choix de l'agent.e par an sur le temps de service. La formation continue doit être fondée sur les besoins émanant des personnel.le.s. Ils doivent pouvoir échanger sur leurs pratiques dans le cadre d'un travail collectif en lien avec des enseignant.e.s-chercheur.euse.s. Elle ne peut, comme c'est principalement le cas aujourd'hui, servir d'accompagnement aux réformes de l'institution et de formatage des personnel.le.s à de soidisant bonnes pratiques. Le modèle actuel de mise au travail des collègues pour que l'institution récupère leurs productions doit être abandonné. Le SNES doit développer ses liens avec la recherche pour proposer des formations stimulantes et émancipatrices que l'institution ne propose pas pour que les professionnel.le.s de l'éducation que nous sommes prennent la main sur leur métier. Depuis mars 2020, la pandémie a été l'occasion d'un basculement

Depuis mars 2020, la pandémie a été l'occasion d'un basculement généralisé dans la formation à distance. La formation en présentiel doit être privilégiée pour favoriser notamment les interactions entre participant.e.s.

Le CAFor (Comité Académique à la Formation) par le biais des groupes de travail qui lui sont associés doit permettre aux OS de participer à la constitution du plan de formation académique.

041		Le SNES-FSU revendique la suppression du Service National Universel et du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme). Le SNU a été imaginé dans un cadre politique qui est celui de séduire les partisan.e.s d'un ordre militaire puisque cela s'est inspiré de l'ancien service militaire. Le dispositif 2S2C, quant à lui, cherche à faire disparaître un certain nombre d'enseignements qui pourraient être confiés au privé qui y voit un secteur lucratif.
042	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.	En laissant la main aux directions des établissements scolaires pour la mise en place de ces options, on facilite la mise en concurrence des établissements. La réflexion sur une carte scolaire digne de ce nom doit amener à l'équilibre de la répartition des options à l'échelle d'académie où les professionnel.le.s et leurs représentants syndicaux pourraient s'exprimer. Or, force est de constater que CTA et CAEN sont aujourd'hui dévoyés et ne sont que des chambres d'enregistrement des décisions prises par les rectorats ou la collectivité territoriale de la région plus souvent soucieuse d'offrir aux entreprises locales des plateaux techniques (enseignements technologiques et professionnels) récents que d'en faire de véritables outils pédagogiques. La même difficulté se pose quant à la carte des options linguistiques dans les académies qui ne tiennent pas compte de la nécessité d'offrir au plus grand nombre la variété des enseignements auxquels ils ont droit.
043		
044	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?	
045		
046	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.	Les lois de décentralisations auront entraîné des inégalités territoriales criantes que le SNES-FSU entend voir disparaître. C'est pourquoi, il réclame que les budgets des collectivités territoriales soient encadrés par une loi de finance qui contraigne les collectivités à investir dans l'éducation selon une carte cible définit nationalement (taux de boursiers, ruralité, politique de la ville). Dans tous les cas, les mesures / annonces réalisées par les collectivités territoriales à la veille des élections sont proprement scandaleuses car hors sol et le plus souvent démagogique (un ordinateur pour chaque élève mais de basse qualité et sans réflexion sur la fracture numérique induite par l'accès au réseau haut débit par exemple).
047		
048	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?	Une commission budgétaire éducative pourrait être mise en place au

		niveau national pour construire la carte cible des investissements et dépenses des régions et départements selon des critères objectifs.
049		
050		
051	4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.	Leur autonomie professionnelle, reconnue dans le cadre de la "liberté pédagogique" en ce qui concerne les enseignant.e.s, constitue un élément essentiel de défense de la neutralité dans l'exercice des missions de service public et de résistance aux pressions managériales. Tout cela doit se faire dans un cadre national défini. Il faut différencier les modalités d'évaluation formative de la seule responsabilité de l'enseignant de l'évaluation certificative qui doit être harmonisée dans un cadre national. Les diplômes nationaux permettent un traitement égalitaire de tous les élèves face aux ambitions dans le cadre de leur poursuite d'études.
052		
053	Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :	
054		
055	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;	
056		En ce sens, la réforme de la formation et des concours présente un grave recul. Les mandats de Rennes et de Grenoble sur la formation des personnel.le.s et les concours demeurent plus que jamais d'actualité. La mise en œuvre des dispositifs AED prépro et Contractuel.le.s alternant.e.s ne participent ni de la revalorisation des métiers, ni de la construction d'un service public ambitieux. Ils précarisent les personnel.le.s et nuisent à la qualité de l'enseignement dispensé. Le SNES réaffirme son mandat de mise en œuvre d'un pré recrutement par l'allocation d'une aide financière aux étudiant.e.s se destinant à nos métiers.
057	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;	; à rebours de la volonté ministérielle actuelle de privilégier et d'imposer certains courants idéologiques exclusifs comme les neurosciences.
058		
059	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.	Mais la liberté pédagogique de chacun doit être garantie et ces temps de concertation, hors de toute présence hiérarchique, ne doivent pas donner lieu à possibilité d'injonction par des hiérarchies intermédiaires.
060		

061	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile.	Cela nécessite du temps mis à disposition des personnel.le.s mais aussi du temps d'enseignement disciplinaire disponible, des programmes adaptés et des effectifs moins chargés.
062		Le SNES s'oppose à la mise en place de toute hiérarchie intermédiaire (référent.e pédagogique ou référent.e par niveau ou par discipline) qui imposerait des pratiques pédagogiques par le haut doublés d'un jugement par les pairs. Ce type de hiérarchie pédagogique détruirait les efforts de co-construction d'outils pédagogiques efficaces au sein d'un travail collectif qui ne sauraient être imposés.
063	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?	Des temps de concertation dédiés doivent pouvoir s'organiser à l'initiative des équipes et dans le cadre des Obligations Réglementaires de Service. Pour les enseignants, la réduction des maxima de service, comme reconnaissance de la charge de travail, sous forme de pondération sans aucune contrepartie, doit être préservée et même étendue aussi bien en collège qu'en lycée.
064		
065	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;	Mais le renvoi au local n'est pas une solution : la lutte contre les inégalités doit continuer de s'envisager au sein de dispositifs nationaux et de règles nationales, c'est ce cadre qui est le plus à même d'assurer l'égalité de tous les citoyens face à l'accès aux études.
066		
067	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?	La formation continue doit permettre la mise en place de groupes d'échanges de pratiques entre pairs, qui permettent aux personnel.le.s de prendre du recul en sortant du contexte de leur l'établissement, d'échanger sur leurs expériences pédagogiques et d'élaborer des outils qui peuvent ensuite être diffusés. Elle doit se tenir en présentiel.
068		Mandat d'étude sur AED : Quel niveau de recrutement et quelle affectation ? Etudiant.e ou statut de MI-SE rénové ? Doit-on avoir des viviers différents selon les territoires ? Sous quel contrat ? Pour quelles missions ? Avec quelle formation ? Quelles perspectives de carrière ? Etc
069		Mandat d'étude lycée: La question de la transition vers le supérieur pour les lycées a été posé à de multiples reprises ces dernières années: passage du bac pro 4 ans au bac pro 3 ans, naissance de classe prépa propédeutique à l'université Si les observations actuelles interrogent sur le manque de moyens accordés au supérieur pour faire face à la massification scolaire, il est aussi possible de réfléchir à la durée effective du passage au lycée. Aussi, le Snes consacrera un mandat d'étude pour répondre à la

	question suivante : - quel serait l'intérêt de passer à une scolarité au lycée sur 4 ans au lieu de 3 actuellement ? Quelles en seraient les conséquences pour les élèves comme pour les personnel.le.s ? - quelle construction des parcours au sein des lycées ? Comment apporter de l'unité pour limiter les inégalités sociales et de genres ? Comment avoir un lycée qui répond à l'exigence de l'accès à l'enseignement supérieur ?
070	Mandat d'étude : Evaluation, orientation et école inclusive Le SNES-FSU se mandate pour mener un travail spécifique sur l'évaluation des publics en situation de handicap ou qui suivent des enseignements adaptés. Quelle évaluation au quotidien ? Quels diplômes ? Et quelle poursuite d'étude pour ces publics ?

POUR: 52 CONTRE: 0 ABS: 1 NPPV: 0 VOTANTS: 53